# COMMUNIQUE
# CEREMONIE DE REMISE DES PRIX « FERMES DE DEMAIN »

**Ce 27 avril 2022, à 17h, se tient la cérémonie de remise des prix « Fermes de demain » aux lauréats du concours « Soyons Food ! », en présence de Fabian Jordan, Président de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), de Loïc Richard, Vice-Président de m2A en charge des transitions environnementales et énergétiques, de Claude Source, Co-Président de l'Association Terre de liens Alsace, et de Denis Naas, Président de la Chambre d'Agriculture Alsace. Cette cérémonie vient marquer une nouvelle étape dans la concrétisation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de m2A, augurant d'une transition ambitieuse du territoire de l'agglomération.**

## D'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à la cérémonie de remise des prix « Fermes de demain », m2A voit son ambition se concrétiser.

Depuis 2009, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a inscrit l'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture locale et respectueuse de l'environnement comme un axe fort de sa politique en matière de développement durable.

**Dans son projet de territoire « Vision 2030 », m2A a de surcroît inscrit comme ambition première d'avoir un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique.**

L'enjeu est en effet pour m2A de développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental pour tendre vers l'autonomie alimentaire et améliorer la santé des habitants. Ceci est d'autant plus important que les surfaces agricoles recouvrent 38% de son territoire.

Cela a engendré un travail partenarial avec les acteurs de la filière « Du champ à l'assiette » du territoire pour aboutir après 4 années à la co-construction d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé deux fois par le Ministère de l'Agriculture :

- un label de niveau 1 pour 3 ans en juin 2018,
- un label de niveau 2 pour 5 ans en août 2021.

**Le Projet Alimentaire Territorial labellisé de m2A a été présenté aux acteurs du territoire le 11 octobre 2021.**
**Baptisé « Soyons food ! », ce PAT entre dans une nouvelle phase active de mise en œuvre, avec notamment :**

- **« La Marmite à projet » :**
  Pour faciliter l'émergence des initiatives et accompagner les projets, m2A s'est dotée d'un outil d'ingénierie et d'animation favorisant la création, le suivi, ou l'accompagnement d'activités et projets concourant aux objectifs du PAT. Cet outil d'animation territoriale mutualisé, original, concret et efficient est animé par Ecooparc.
  Toute structure ou porteur de projets ayant une idée, un projet, besoin de conseils, d'accompagnement, de mise en relation, de financement ou simplement de se faire connaître peut s'adresser à « la Marmite à projet ». Un animateur se charge d'évaluer les projets et d'identifier leurs besoins. Tous les 2 mois, le groupe d'appui aux projets se réunit et apporte ses conseils aux bénéficiaires.

- **Une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace** :
  Ce partenariat, conclu pour la période 2022 - 2026, vise, dans le respect des prérogatives de chacun des partenaires, à coordonner leurs efforts pour conforter leurs actions respectives au regard de ces nouvelles attentes sociétales, ou réaliser ensemble des actions nouvelles, en faveur de l'agriculture et du PAT.
  Ses signataires sont la Chambre d'Agriculture Alsace, la Ville de Mulhouse, le SIVOM de la région mulhousienne et m2A.

- **L'engagement du territoire dans le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** avec m2A en tant que porteur administratif et financier du dispositif (plus de détails page 4).

- **Le concours « Soyons Food : les fermes de demain de l'agglomération mulhousienne »** :
  Ce concours vise à soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs répondant aux objectifs de développement de la filière alimentaire de proximité définie dans les objectifs opérationnels du PAT.

## Le concours « Soyons Food : les fermes de demain de l'agglomération mulhousienne » en détails.

Venant concrétiser son ambition en matière d'agriculture durable, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a lancé en 2021 pour la première fois un concours pour encourager et aider les nouveaux agriculteurs de son territoire : **le concours « Soyons Food : les fermes de demain de l'agglomération mulhousienne ».**

**Dans le cadre de ce concours, trois agriculteurs lauréats peuvent bénéficier d'une dotation financière de la part de m2A. Celle-ci a pour objectif de les soutenir dans leur trésorerie dans leurs 5 premières années d'installation, connues pour être les plus difficiles.**

**Les objectifs du concours sont :**

- **« d'inspirer »** : à travers la mise en avant du profil et des projets de ces « fermes de demain », le concours a pour ambition de mettre en avant la diversité et la pluralité des agriculteurs sur le territoire, en réponse aux attentes sociétales et environnementales ;
- **« de connecter »** : le concours a pour ambition également de créer des synergies favorables entre le monde agricole et les acteurs du PAT, notamment au moment de la création et du développement des entreprises agricoles.

**La dotation financière est attribuée au regard de la cohérence du projet agricole avec les objectifs du PAT :**

- développer l'autonomie alimentaire du territoire ;
- développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental : agriculture locale, agriculture biologique ;
- permettre l'accessibilité à une alimentation saine et de qualité ;
- maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité ;
- être équitable.

**Pour sa 1e édition 2021, le concours est doté de 15 000 €, avec trois prix équivalents d'une valeur de 5 000 €.**
L'aide financière est versée par m2A en 1 seule fois aux 3 lauréats définis par le jury du concours.

## Quelles ont été les étapes de cette 1e édition du concours ?

Le concours est ouvert à toute personne physique exerçant une activité économique agricole à titre principal ou secondaire, âgé de moins de 50 ans à la date de la remise des prix, et dont le siège d'exploitation est situé sur une commune de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Les phases de la candidature se sont déroulées de la manière suivante :

- Les candidats souhaitant participer au concours ont complété le formulaire de pré-candidature disponible sur le site mulhouse-alsace.fr.
- Un représentant de m2A s'est ensuite rendu sur son exploitation pour un entretien d'une durée de 2h environ, pour concrétiser sa candidature et réaliser les photos qui complètent le dossier.
- Ce dossier a été présenté au jury qui a décidé de l'attribution des prix en fonction des meilleures appréciations obtenues sur la base d'une grille d'analyse des projets et de leur concordance avec les objectifs du PAT.
- La cérémonie de remise des prix a lieu ce mercredi 27 avril 2022 (*la prochaine édition débutera au second semestre 2022*).

**Les lauréats 2021 récompensés pour cette 1e édition du concours « Soyons food : les fermes de demain de l'agglomération mulhousienne ».**

Pour la 1e édition du concours, le jury, composé d'élus et techniciens de m2A et de la Chambre d'Agriculture Alsace, s'est réuni mi-décembre 2021 pour délibérer sur les 8 candidats sélectionnés.

**Les trois lauréats 2021 récompensés lors de la cérémonie de ce 27 avril 2022 sont les suivants :**

- **1e lauréat : KRUST Thomas, éleveur à Berrwiller**

- **2e lauréat : HERMANN Matthieu, céréalier à Petit Landau**

- **3e lauréat : SCHURRER Line, micro-ferme maraîchère à Flaxlanden**

**Focus sur un autre soutien financier aux agriculteurs : les paiements pour services environnementaux (PSE).**

Dans le cadre de la future Politique Agricole Commune (PAC), les paiements pour services environnementaux (PSE) vont être déployés sur m2A, en complément des mesures agro-environnementales gérées par l'Etat.
Les crédits seront distribués par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM).

**Les PSE sont un dispositif de rémunération des agriculteurs pour des actions qui contribuent à préserver l'environnement et maintenir la qualité des écosystèmes sur le territoire.** Ils valorisent des pratiques agricoles permettant :

- de préserver et d'améliorer les qualités des ressources en eau,
- de préserver la biodiversité et les paysages (érosion et coulées de boues).

**Ils se formalisent par un contrat de 5 ans avec chaque agriculteur qui s'engage, avec un paiement annuel fonction de la création et/ou du maintien des services.**

**A ce jour, plus de 130 agriculteurs sont éligibles** et une cinquantaine de contrats sont attendus pour un coût total de 2 695 937 € avec une subvention de 80% de l'AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) de 2 156 750 €, soit un reste à charge pour les 3 structures de 539 187 € pour 6 ans.
Ce reste à charge se répartira de la façon suivante :

- m2A : 210 283 € soit 39% (les 3 services contribuent à l'enjeu biodiversité) ;
- Ville de Mulhouse : 210 281 € soit 39% (les 3 services contribuent à l'enjeu eau) ;
- SIVOM : 118 623 € soit 22% (2 services contribuent à l'enjeu érosion).

**Démarche à suivre et contacts pour tout agriculteur intéressé sur m2A:**

- Ecrire à l'adresse suivante pour étudier ses possibilités d'engagement et échanger sur le dispositif : pse@mulhouse-alsace.fr.
- En cas d'éligibilité, un diagnostic de son exploitation lui sera proposé pour évaluer sa situation initiale (année 2022) et les évolutions possibles de ses services sur 5 ans.
- La rémunération à l'année et le paiement total seront simulés en fonction de ses objectifs.
- Date limite de dépôt des dossiers PSE (subvention AERM) : 6 octobre 2022.

# Contacts m2A

**Elu**
**Loïc Richard**
Vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération - m2A
loic.richard@mulhouse-alsace.fr

**Experts**
**Elodie Passat**
Directrice Transition écologique et climatique
06 13 97 13 11
elodie.passat@mulhouse-alsace.fr

**Presse**
**Orlane Foucault**
Attachée de presse m2A
06 45 86 16 47
orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr